

ETRE « DELEGUE DES PERSONNES » EN ESAT

Présentiel

2 JOURS (14h en continu)

FINALITE

Le décret n°2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail prévoit notamment de favoriser l'expression et la contribution des usagers au fonctionnement de l'établissement et développer leur participation citoyenne au sein de la structure qui les accueille.

Dans ce contexte, les travailleurs handicapés d'ESAT élus comme délégué/s des personnes vont incarner de nouvelles missions : informer, aider et soutenir leurs collègues sur des problématiques personnelles mais aussi, devenir acteur de leurs conditions de travail en participant à une nouvelle instance. Aussi, le délégué des personnes doit développer diverses compétences attachées à leur mandat.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS

Les stagiaires seront capables de :

- Définir clairement le rôle et les missions du délégué / Comprendre la notion de « représentation »
- Identifier le rôle des différentes instances dans lesquelles siège le délégué
- Acquérir des connaissances sur le fonctionnement d'un ESAT
- Développer ses compétences en littératie (l'habileté, la confiance et la volonté d'interagir avec le langage pour acquérir, construire et communiquer un sens, dans tous les aspects de la vie quotidienne).

PUBLIC VISE

Travailleurs handicapés élus, en capacité de communiquer et de comprendre des phrases simples.

PRE REQUIS

Au préalable,

- Recueillir le niveau en savoirs de base de participants
- Numériser les documents règlementaires en vigueur des établissements d'origine afin de les vidéos projeter en groupe.

- Recenser les supports/trames relatifs aux CVS : Compte-rendu en FALC, relevé de conclusion en FALC, fiche de suivi des projets...)

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens matériels :

- Power point

Méthodes pédagogiques :

- Approche dynamique et interactive - démarche de remédiation cognitive
- Recueil des besoins.
- Alternance d'apports théoriques, d'échanges et mises en situation
- Réflexion à partir de l'expérience de chacun
- Serious Game, ressources vidéo, supports PowerPoint pour varier les modalités pédagogiques.
- Remise d'un livret pédagogique rappelant les principes de base de l'exercice de cette fonction.

Cette formation se veut éminemment pratique, les stagiaires sont invités à se munir des documents : livret d'accueil, règlement de fonctionnement et CAST de leur établissement.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Modalités de suivi : Feuilles d'émargement, certificat de réalisation, attestation de fin de formation.

Modalité d'évaluation des stagiaires : QCM (questions à choix multiple)

Modalités d'évaluation du formateur et de la formation : fiches d'évaluation à chaud

CONTENU

JOUR 1

1. Se repérer dans son environnement (réglementaire et médico-social) afin d'identifier les éléments clés du nouveau décret :

- l'élection d'un « *délégué chargé de les représenter auprès de la direction de l'établissement ou du service, sur des situations personnelles* »
- la création d'une instance mixte chargée d'émettre des avis et de formuler « *des propositions sur la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques professionnels.*

2. Mettre en relation : milieu ordinaire / milieu protégé en vue d'analyser les similitudes et les différences.

- Identifier les documents de référence en Esat : Livret d'accueil, CAST, Règlement de fonctionnement, Charte des droits et de libertés afin d'en extraire (un peu plus tard) les règles de fonctionnement au sein de son établissement et leurs applications.

3. Elaborer une carte mentale de l'AgaPei, à partir des connaissances des participants, afin de se construire une vision plus globale de l'association.

- Distinguer les différents établissements qui composent l'AgaPei
- Comprendre l'organisation en UG
- Les activités, les spécificités géographiques, quelques chiffres...

Schématisation complétée et illustrée par un support PowerPoint. Zoom sur son UG, établissement et services d'accompagnement/aide par le travail & sur son atelier.

- Comprendre la notion de représentation : Proposition pédagogique impliquant des travaux de réflexion et un temps de production en sous-groupe en vue de construire ce qu'implique la notion de représentation. Les productions des participants sont présentées en grand groupe et argumentées.

- Une analyse collective est réalisée ; elle peut être complétée si nécessaire. Une définition de « qu'est-ce que représenter » sera alors validée.

- Représenter, c'est aussi mobiliser des compétences relationnelles et psychosociales ; mettre en œuvre des qualités et des connaissances. Il est donc nécessaire d'identifier ensemble, les attendus inhérents au délégué des personnes (par les stagiaires eux-mêmes).

Cette proposition pédagogique permet de décomposer :

- Les savoir-faire / compétences à développer
- Les savoir être attendus
- Les connaissances attendues du délégué des personnes.

4. Compléter : le rôle et les missions du délégué des personnes en Esat

- Comprendre les notions de problématique personnelle et de confidentialité
- La participation aux réunions CVS
- Et à l'instance mixte
- Statut et durée des mandats
- La formation obligatoire
- Les heures de délégation
- Les moyens du délégué des personnes
- Identifier les sources d'information à sa disposition pour être en mesure d'informer ses collègues sur leurs droits et devoirs :

- Retours sur les documents en vigueur : Livret d'accueil, CAST, Règlement de fonctionnement, Charte des droits et de libertés.

JOUR 2

5. Connaître les différentes instances de l'Esat

- le CVS (Conseil à la Vie Sociale)
- l'instance mixte (instaurée par le décret n°2022-1561 du 13/12/22)
- la représentation des usagers auprès de la Direction
- Composition et organisation des réunions
- Les thématiques abordées au sein de l'instance mixte / au CVS

6. Distinguer les instances :

L'instance mixte, (compétente sur les sujets de qualité de vie au travail (QVT), d'hygiène et de Sécurité et d'évaluation des risques professionnels)
Et le CVS (Conseil de la Vie Sociale)

7. Synthétiser les rôles et missions du délégué des personnes et du représentant au CVS en vue d'être en mesure de se positionner au sein de l'établissement ou du service et de trouver sa place en tant qu' élu/e.

8. Représenter, c'est aussi, développer des compétences en communication / littératie :

- Collecter des informations : susciter et motiver les échanges avec ses pairs
- Reformuler des demandes / synthétiser et organiser des données
- Transmettre des informations collectées aux professionnels ou membres des instances
- Préparer la réunion et la prise de parole
- Restituer des informations aux travailleurs de l'ESAT
- Utiliser des moyens de communication adaptés (type FALC).

MODALITES

Dates : nous contacter

Durée : 2 jours de formation soit 14 heures

Lieu : en intra ou à Fontenilles

Nombre de stagiaires : 8 personnes maximum

INTERVENANT

Animatrice de formation en Esat et formatrice pour adultes



Programme

CONTACT

PRO.LEARNING

Nathalie CHAVE - Chargée de mission formation

☎ 05.34.41.38.87 Mail : formation@pro-learning.fr